

## 1 AN DEJA

**A la suite du soutien apporté par la cfdt au projet gouvernemental de contre-réforme des retraites  
Il y a un an au C G la cfdt devenait la FSU  
A l'heure de la mobilisation où en est-on  
aujourd'hui ?**

Un an après notre départ de la cfdt nous tenons tout d'abord à vous remercier pour le soutien que vous nous avez témoigné au cours des derniers mois. Cela a été déterminant dans notre volonté d'affirmer nos choix et défendre nos droits.

Après avoir dû faire face aux menaces et invectives de la cfdt, après avoir bataillé avec notre employeur qui a tenté de nous supprimer tout droit syndical, après avoir résisté aux agissements syndicaux sectaires et d'un autre âge de la cgt-oe et de la cftc, notre situation au Conseil Général tend à s'apaiser et notre détermination est intacte pour défendre notre idée du syndicalisme

### **UNITAIRE DÉMOCRATIQUE et INDÉPENDANT,**

un syndicalisme axé sur la défense des intérêts individuels et collectifs des agents titulaires et non titulaires de notre collectivité et la défense du service public auquel nous sommes profondément attachés comme seul vecteur démocratique et d'une réelle équité entre citoyens et d'une égalité d'accès aux droits.

Aujourd'hui, nos nouveaux élus du Conseil Général nous reconnaissent comme interlocuteurs et « nos camarades » syndicalistes semblent moins préoccupés de s'occuper de nos affaires.

Souhaitons que cela dure, car l'heure sur le plan national et local nécessite une mobilisation importante pour défaire et résister à une politique systématique de remise en cause de nos acquis.

**C'est le sens de notre engagement,  
c'est pourquoi nous avons quitté la cfdt  
et que nous nous sentons bien à la FSU**

### **Nouveaux élus du Conseil Général**

A la suite des dernières élections cantonales, l'exécutif départemental a changé. Le rapport de force entre les groupes PC et PS a évolué, ils comptent maintenant le même nombre d'élus (15) le PC gardant la présidence du Conseil Général en la personne de M. BRAMY. Lors de nos premières rencontres avec les nouveaux élus en responsabilité de vices présidents ces derniers nous ont affirmé leur volonté de se rapprocher du personnel, de communiquer plus souvent, d'être d'avantage à l'écoute. C'est une riche idée nous verrons bien à l'usage si elle se concrétise vraiment.

Quelques signes, 6 mois après les élections, des CTP, CHS prévus régulièrement, des engagements en matière d'action sociale, mutuelles, transport, chèques vacances.....à suivre.

## CAP Promos et avancements

Lors de l'affiliation de notre collectivité au Centre de Gestion (à laquelle nous nous étions opposés en CTP), notre syndicat avait demandé à conserver au Conseil Général des pré-CAP locales afin d'examiner au préalable les dossiers envoyés au CIG. L'Administration a refusé mais nous avons obtenu la communication (presque) régulière des dossiers envoyés par la Direction du Personnel pour les avancements de grade, les promos internes.

Si vous pensez être concerné ou si vous souhaitez un renseignement sur votre situation individuelle contactez-nous ou passez nous voir au local.

**CAP 19 et 20 octobre 2004 avancements de grade, filière administrative**(Agent Administratif Qualifié, Adjoint Administratif 2ème classe, Adjoint Administratif 1ère classe, Rédacteur Principal, Rédacteur Chef, Directeur territorial), **médico-sociale** (auxiliaire de soins principale, Agent Social Qualifié 1ère classe Auxiliaire de Puériculture Principale, auxiliaire de Puériculture Chef, Assistant socio-éducatif principal, Éducateur principal de Jeunes Enfants, Infirmier de Classe Supérieure, Psychologue hors classe, Médecin 1ère classe, Puéricultrice de classe supérieure), **technique** (Agent d'Entretien Qualifié, Agent de Salubrité Principal, Agent Technique Qualifié, Agent de Maîtrise Principal, Agent de Maîtrise Qualifié, Chef de Garage, Agent Technique en Chef, Contrôleur Principal, Technicien Supérieur Principal ) **Culturelle** (Agent du Patrimoine 1ère classe, Agent Qualifié Patrimoine 1ère classe, Agent Qualifié Patrimoine hors classe).

**Pour les recours ( refus de titularisation, de temps partiel , notation,.....)** la procédure reste inchangée, contactez-nous si vous voulez être aidé, nous vous mettrons en contact avec nos élus.

### Direction Personnes Âgées Personnes Handicapées – Service ADPA

En mars 2003, notre syndicat rencontre l'Administration à la demande des agents confrontés à une charge de travail entraînant une grave détérioration de leurs conditions de travail depuis la mise en œuvre de l'ADPA en 01/02 qui a suscité une très forte sollicitation de la part des usagers se traduisant, par une avalanche d'appels téléphoniques. Suite à cette rencontre, la direction est mobilisée, des groupes de travail créés afin de trouver une solution à l'accueil téléphonique des usagers. Le service envisage de «diminuer le volume d'appels et maîtriser le temps de réponse». C'est dire combien le problème est criant (Création d'un numéro vert, remplacement de postes téléphoniques, recours à un prestataire de service etc..). Tout en gérant ces appels téléphoniques, nos collègues continuent d'instruire les dossiers et d'en assurer le suivi auprès des partenaires extérieurs et des usagers.

Nous demandons alors à la Direction du Personnel, ( conformément au décret 91-711 portant attribution de la NBI ) le versement de la NBI d'accueil pour les agents de catégorie C pouvant y prétendre. Malgré nos diverses relances, pas de réponse. A notre initiative, en 01/04 chaque agent fait individuellement une demande de NBI, sans réponse, recours gracieux en 05/04 auprès de M. le Président du Conseil Général, et enfin puisque toujours aucune réponse en 09/ 04 recours au Tribunal Administratif.

C'est alors que plus d'un an après, la Direction du Personnel répond à notre syndicat (toujours pas aux agents !) « *il n'est pas possible d'affirmer que l'accueil représente 50 % de l'activité des agents* », donc *il n'est pas possible de répondre favorablement à cette demande* ». **Il en aura fallu du temps pour trouver des arguments pour refuser à une quinzaine d'agents de catégorie C une NBI de 10 points !... (souci d'économie des dépenses départementales ?) Pourtant, pour d'autres cadres d'emplois, les conditions d'attribution de la NBI par notre administration sont moins restrictives ! Ces agents apprécieront...Seul espoir pour eux le résultat du recours au Tribunal Administratif.**

## DÉCENTRALISATION Le Coup de force du gouvernement

Avec le recours au 49-3 pendant l'été, le gouvernement a choisi de faire passer en force la loi de décentralisation en ignorant l'expression des personnels et des collectivités locales concernées.

De nouvelles missions exercées jusqu'à présent par l'état vont être transférées aux Départements, dans le domaine de l'action sociale ( fonds d'aide aux jeunes, les personnes âgées, la gestion du logement social), la voirie, l'éducation nationale avec le transfert des ATOS( personnels agents techniques, ouvriers et de service exerçant dans les collèges). 1500 à 2000 collègues vont nous rejoindre au Conseil Général 93 principalement issus de l'éducation nationale. Nous avons eu un premier débat sur la décentralisation au CTP du 4 octobre avec les élus présents. Si la loi entre en application le 1er janvier 2005, dans la pratique tout risque de se jouer dans l'urgence et la confrontation entre le Département et le Préfet.

En ce qui nous concerne, nous avons rappelé que nous sommes opposés à cette décentralisation Acte II mais que nous défendrons les intérêts de nos collègues venant de l'État, la cohérence des missions décentralisées, et leur maintien dans le service public.

### ACTION SOCIALE

Le 18 octobre Mme Pessin-Garric Vice-Présidente, chargée du personnel, a présenté aux O S les nouveaux projets de politique de développement social en direction des agents du CG

**-projet de remboursement du titre de transport intégral** pouvant atteindre 90 % en 2007.

*Sur la base de trajet réel ?*

-étude de faisabilité en cours sur le covoiturage.

-pool de voitures de service plus rationnel

**Mutuelle** Le CG envisage l'adhésion à un contrat collectif avec une mutuelle avec participation du CG (de 15% en 2005 à 25 % en 2007)

*Quid des agents ayant déjà une mutuelle ? Participation du CG ?*

**Les loisirs** Le CG réfléchit à la reprise de l'activité de la Brée les Bains fermé en 2004 et pour pallier verse une subvention exceptionnelle de 70000€ pour une offre de vacances supplémentaires par le CDOS.

*(nous avons été informés par les agents de la fermeture, officiellement rien, aucune concertation )*

**Logement** Étude avec l'ODHLM et les bailleurs pour diversifier les propositions d'offres aux agents. Réforme en cours des prêts d'urgence sociale, et des prêts à l'investissement.

*Tous ces projets reprennent en partie des revendications de longue date de notre syndicat. Reste à connaître leurs conditions d'applications concrètes et des efforts sont encore à faire en matière de restauration ( chèques déjeuner) et dans la mise en place des chèques vacances.*

A suivre

### L'IRCANTEC Dans l'œil du cyclone

Nos camarades FSU du Ministère de l'Équipement attentifs au journal officiel ont soulevé un lièvre concernant les retraites complémentaires Ircantec des non titulaires de l'État et des Collectivités.

L'Arrêté du 26.12.03 paru au j.O. du 30.12.03 a été adopté par le Conseil d'Administration de l'Ircantec le 17 décembre malgré le boycott de tous les syndicats ...sauf la cfdt et la cftc.

Un « cadeau de Noël » une mesure passée dans la plus grande discrétion.. Qui peut réduire jusqu'à 10 % le montant des retraites complémentaires versées par l'Ircantec un passage brutal de 150 à 160 trimestres alors que cette augmentation du nombre d'annuités est progressive pour les retraites principales.

Ainsi quand un non titulaire veut partir en retraite avant 65 ans il doit y regarder à 2 fois.

Depuis le 1er janvier 2004, il doit avoir cotisé 160 trimestres (au lieu de 150) sinon une minoration de 1 % par trimestre manquant lui sera appliquée.

**Vous avez un problème**  
de statut, de carrière, de  
discipline, de notation...)

**Vous souhaitez obtenir**  
**un renseignement**

Pour une promotion, pour  
un changement de poste,  
d'emploi ou de service,  
pour une mutation....

***Contactez-nous :***



**Section des agents du  
conseil Général**  
Immeuble Colombe  
R-de-V. - BP 193  
93003 BOBIGNY CEDEX 03  
Tél: 01.43.93.91.88  
Tél -Fax : 01.43.93.91.89

## **Qu'est ce que la FSU ?**

Créée en avril 1993, la FSU avec 190 000 adhérent(e)s regroupe des syndicats dans les secteurs de l'éducation, de la recherche, de la culture, de la formation, de l'insertion... (C'est la 1 ère organisation syndicale des fonctionnaires).

En juin 2003, à la suite de la scandaleuse position de la cfdt sur les retraites, de nombreuses structures comme la notre rejoignent nationalement la FSU et se regroupent dans un syndicat, il crée les SDU 94,92,87,11,75....

Le 25 novembre 2003 la section cfdt du Conseil Général vote à la quasi unanimité pour le départ de cette confédération et décide avec les sections le SDU 93 CliaS.

Cet élargissement permet à la FSU de mieux développer son implantation dans le champ professionnel des fonctionnaires d'état, des collectivités territoriales et des services concédés.

Au Conseil Général, avec 6 élus au CTP, 4 en CHS, 5 au CDOS, des élus en CAP A, B, et C au Centre Interdépartemental de Gestion, le SDU 93 est le meilleur outil pour vous aider et vous défendre.

**Pour plus d'infos :**  
**[Http://www.sdu-clias93.org](http://www.sdu-clias93.org)**

**Vous voulez adhérer à notre syndicat ,  
vous voulez prendre contact ou simplement des informations**

(coupon à découper et à nous adresser sous enveloppe à l'adresse ci dessus)

**NOM**

**Prénom :**

**Adresse (Personnelle ou Professionnelle)**

**N°**

**Rue :**

**CODE POSTAL**

**VILLE**

Souhaite recevoir des informations (cocher la case de votre choix)

Souhaite adhérer au SDU 93 CliaS – FSU